

Réf.: DRH/DPH

Luxembourg, le 5 mai 2026

AIDE - MEMOIRE
des conditions d'admission détaillées au poste de
chargé/e de production et de diffusion (m/f)
régime du salarié

L'administration communale se propose de recruter pour les besoins des **Théâtres de la Ville, un chargé de production et diffusion (m/f)** dans le régime du salarié, à plein temps, sous contrat de travail à durée déterminée, limité à une année et rémunéré par analogie au « groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif » de l'employé communal.

a) Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par l'article 2 de la
- loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi modifiée du 24 février 1984 sur le régime des
- langues ;
- détenir un diplôme d'enseignement supérieur sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un grade de « Bachelor » avec une spécialisation en arts du spectacle, management culturel ou équivalent.

Les diplômes d'études supérieures doivent être inscrits au registre des titres de formation prévu par la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

b) Missions, tâches et profil :

Missions :

Au sein du département « Administration de production », le ou la chargée de production et de diffusion met en œuvre la gestion et le suivi administratif et financier des productions créées ou accueillies aux Théâtres de la Ville. Il ou elle négocie les modalités des contrats avec les partenaires et programmeurs potentiels et coordonne le volet administratif et financier des tournées. Il ou elle est en charge du développement du réseau de partenaires des Théâtres de la Ville et du suivi des productions en tournée.

Tâches :

Diffusion des spectacles des Théâtres de la Ville

- recherche de lieux d'accueils, nationaux et internationaux, pour la diffusion des productions, en concertation avec le responsable de production ;
- ciblage et prospection de nouveaux partenaires par des moyens divers (networking, conférences, rencontres professionnelles, spectacles et festivals, etc.), en collaboration avec la direction des Théâtres de la Ville.

Développement du réseau de partenaires des Théâtres de la Ville

- participation à la rédaction et à la diffusion de la newsletter professionnelle ;
- invitation, accueil et relance des professionnels lors des représentations des créations aux Théâtres de la Ville et en tournée ;
- gestion et mise à jour d'une base de données des partenaires et lieux de programmation potentiels.

Gestion, coordination et suivi des productions et des tournées

- élaboration et suivi des budgets de production, en collaboration avec les différentes parties prenantes du projet ;
- établissement des contrats de prestations de services des artistes et techniciens ;
- établissement des contrats de cession de droit d'exploitation de spectacles, de prestations annexes, de coproduction, de coréalisation, d'assurances ;
- gestion et coordination des plannings relatifs aux répétitions, représentations, budgets et dépenses, construction des décors ;
- coordination et suivi du matériel de promotion des créations en tournée dans les lieux de diffusion, en concertation avec le ou la responsable communication et relations publiques ;
- analyse de la faisabilité technique des créations en tournée dans les lieux de diffusion, en concertation avec le département technique des Théâtres de la Ville ;
- négociation du prix de cession et des frais d'approche des créations en tournée, en concertation avec la responsable de production ;
- élaboration du calendrier des représentations des créations en tournée, en concertation avec les équipes artistiques et techniques ;
- gestion quotidienne de l'agenda des tournées et de la logistique de tournée, en lien avec les équipes artistiques et techniques ;
- accompagnement des créations des Théâtres de la Ville en tournée ;
- exécution des travaux de clôture administrative et financière : clôture du budget, réception et préparation des factures, en concertation avec le ou la responsable de production et la comptabilité des Théâtres de la Ville.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. CHARLES BEITZ Michel, responsable de production, au numéro d'appel 4796 – 3912.

Profil :

- **une expérience de la diffusion dans le milieu artistique, de préférence dans le théâtre et / ou dans la programmation théâtrale est un atout ;**
- **horaires de travail irréguliers ;**
- **grande disponibilité en soirées et les week-ends ;**
- **déplacements réguliers à prévoir ;**
- être doté des compétences sociales suivantes :
 - excellentes capacités rédactionnelles en langues française, allemande et anglaise ;
 - esprit d'organisation et de coordination élevé ;
 - esprit d'initiative élevé ;
 - esprit créatif élevé ;
 - esprit analytique, synthétique et d'évaluation des informations ;
 - bonnes facultés de communication ;
 - bonne faculté de travail en équipe ;
 - sens des responsabilités élevé ;
 - bonne connaissance des bureautiques standards.

c) Pièces à joindre :

- 1) Lettre de motivation (**veuillez l'adresser au collège des bourgmestre et échevins et indiquer la référence suivante : 538-A2-TVL**) ;
- 2) acte de naissance ou acte de mariage ;
- 3) curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures);
- 4) copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- 5) extrait récent du casier judiciaire – bulletin N°3 (Guichet.lu) ;
- 6) copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg (matricule social) ;
- 7) copies des diplômes et certificats d'études ;
- 8) copie de l'inscription au registre des titres de formation prévu par la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, 20, Montée de la Pétrusse Luxembourg) ;
- 9) certificat d'affiliation reprenant les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale (demande en ligne du certificat d'affiliation via le site : www.ccss.lu/certificats) ;
- 10) photo passeport récente.

Les candidat(e)s voudront indiquer le **numéro de téléphone** par lequel ils/elles pourront être contacté(e)s.

La demande, adressée au collège des bourgmestre et échevins, est à envoyer par voie électronique, en remplissant le formulaire de candidature sur jobs.vdl.lu pour le **vendredi, 22 mai 2026** au plus tard.

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.

d) Modalités de recrutement :

Le recrutement se fera **sur base des dossiers de candidatures et d'entretien(s)**.

Le candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical fait par le médecin de travail, par application des dispositions de l'article L- 326-1 du Code du Travail. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées en temps utile.

e) Rémunération :

Le/la candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) dans le régime du salarié, à plein temps, moyennant contrat de travail à durée déterminée de douze mois et avec une période d'essai de trois mois.

La carrière est calquée sur celle du groupe d'indemnité « A2, sous-groupe administratif », tel que prévu par le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Le/la titulaire touchera une indemnité de 266 points indiciaires, correspondant au 3e échelon du grade 10, soit 6.505,26 € au nombre-indices actuel de 968,04.

Le salarié qui est père ou mère d'un ou de plusieurs enfants pour lequel ou lesquels sont versées des allocations familiales de la part de la Caisse pour l'avenir des enfants, bénéficie d'une allocation de famille de 29 points indiciaires à savoir 709,22 € brut.

Le salarié bénéficie par assimilation au fonctionnaire communal d'une allocation de fin d'année et d'une allocation de repas.

L'indemnité est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

Le/la titulaire sera affilié(e) à la Caisse Nationale d'Assurance Pension, ainsi qu'à la Caisse Nationale de Santé, dont bénéficieront également le cas échéant certains membres de sa famille.
